

**Convention Licence Professorat des
Ecoles.**

Conseil d'administration du 2 février 2026

Délibération 2026/02/CA-070

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse ;

Vu la délibération n°2025/10/CA-013 du Conseil d'administration du 6 octobre 2025 adoptant le dossier d'accréditation hors-vague pour la création de la LPE à la rentrée universitaire 2026-2027 ;

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 27 janvier 2026 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- APPROUVE la signature de la convention Licence Professorat des Écoles entre le Rectorat, l'INSPÉ et les établissements d'enseignement supérieurs (UT, UT2J et INUC).

Toulouse le 2 février 2026,

La Présidente de l'Université de Toulouse,

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

12 février 2026

Odile RAUZY



Délibération adoptée à l'unanimité des membres en exercice

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 34

Nombre de voix favorables : 34
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0